

LANRODEC

MARS 2022 | N°162



Mairie



Les p'tites nouvelles du Printemps





MAIRIE

Le Bourg

22170 LANRODEC

02.96.32.61.61

commune-lanrodec@orange.fr

www.lanrodec.fr

 www.facebook.com/communelanrodec

Ouverture de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00
Fermée les mardis et jeudis après-midi

Permanence d'un élu le samedi matin de
10 h 30 à 12 h 00

Le 1^{er} samedi du mois : Jean-Yves Jourden

Le 2^{ème} samedi du mois : Solène Steunou-Roquinarc'h

Le 3^{ème} samedi du mois : Emmanuel Dartiailh

Le 4^{ème} samedi du mois : Aline Briand-Le François

Sommaire

Mot du Maire	3
Vie municipale	5
Vie communale	17
Vie scolaire	23
Vie associative	25
Intercommunalité	27
Infos pratiques	31
Vie culturelle	34

Publication de la commune de Lanrodec
Responsable de la publication : Jean Pierre LE GOUX
Comité de rédaction : Commission communication
Photos : Maire de Lanrodec, Pixabay, Nelly OLLIVIER-HENRY, associations.
Impression : Repro Copie
Distribution : La Poste
Tirage : 600 exemplaires - mars 2022

ÉCOLE

Maternelle..... 02.96.32.63.57

Primaire / bureau de la directrice ... 02.96.32.63.64

Garderie 02.96.32.63.64

Restaurant scolaire 02.96.32.65.85

E-mail : ecoledelanrodec@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE

Horaires (en période scolaire) :

- lundi et vendredi de 16 h 00 à 18 h 00
- mercredi de 15 h 00 à 18 h 00
- samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Horaires (pendant les vacances scolaires) :

Le mercredi et le vendredi de 16 h 00 à 18 h 00

Tél. : 02.96.32.65.07

E-mail : contact@bibliotheque.lanrodec.fr

www.bibliotheque-lanrodec.fr

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Leff Armor Communauté (siège)..... 02.96.70.17.04

Moulin de Blanchardeau CS60036

22290 Lanvollon

www.leffarmor.fr

Site de Châtelaudren-Plouagat 02.96.79.77.77

Petite enfance - La Cabane des P'tits Loups

02.96.79.72.75

4 bis Rue du collège

22170 Châtelaudren-Plouagat

Accueil de loisirs au Pass'Age..... 02.96.79.79.12

1 Rue du Collège

22170 Châtelaudren-Plouagat

Office du tourisme - Falaises d'Armor

2 Rue du Maillet

22170 Châtelaudren-Plouagat

www.falaisesdarmor.com

Tél. : 02.96.79.77.71

DÉCHETTERIE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT

Période basse saison du 1^{er} novembre au 31 mars :

9 h 00 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h 00

Période haute saison du 1^{er} avril au 31 octobre :

8 h 30 -12 h 00 / 13 h 30 - 18 h 00

Ouverte les lundis, mercredis (sauf le matin du 1^{er} mercredi du mois), vendredis, samedis

Fermée les mardis, jeudis et dimanches

Tél. : 02.96.79.59.11

MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous.

Après cette année 2021 compliquée, je souhaite vous formuler quelques mots à l'aube de cette nouvelle année.

Nous sommes quelque part satisfaits de tourner la page de l'interrogation, de l'incertitude vers l'espoir. Et de nous projeter dans cette nouvelle année 2022 avec toute notre espérance, nos souhaits, nos capacités à nous adapter avec succès et décliner favorablement les perspectives qui s'offrent à nous.

L'année 2021 a été fructueuse en réalisations :

Les salles communales et le site de Kerprin en sont les aboutissements.

La photo collectée du 12 septembre a permis de réunir une belle assemblée avec un plaisir spontané, partagé avec enthousiasme avec les retenues sanitaires nécessaires.

Le Marché de Noël, rendez-vous annuel apprécié avec plus de 500 visiteurs a confirmé les capacités d'accueil du lieu.

Les statistiques restent favorablement orientées :

Une dynamique soutenue, une force de progression tranquille 8% en 6 ans :

- 15 naissances
- 10 permis de maisons neuves
- 2 mariages
- 4 pacs

L'École s'adapte en permanence aux effectifs et au protocole sanitaire assez abouti malgré les difficultés ponctuelles, grâce à des conditions matérielles améliorées : tracés de jeux complémentaires, différentes entrées et sorties, espaces dissociés.

Les menaces qui planaient sur la perte d'une classe ont été levées rapidement et les perspectives sont sereines.

La tarification sociale de la cantine, inférieure à 1 euro pour près de la totalité des parents apporte un soutien très conséquent aux familles.

L'autre dossier prioritaire qui devrait aboutir au cours des premiers mois de 2022 est celui de la Boulangerie. L'investissement concerté et partagé par les futurs acquéreurs et exploitants du site va créer un appel et un cachet, un service supplémentaire à l'entrée Sud du Bourg, et augure de bons résultats.

De très nombreuses pistes d'investissement sont esquissées pour 2022 et en cours d'étude par le Conseil Municipal, au niveau sportif et aménagement du bourg et voirie :

- Poursuite des espaces de jeux sportifs extérieurs au stade de football,
- Réalisation d'une liaison douce entre Coat et le Bourg,
- Sécurisation de l'entrée Sud du Bourg,
- Réfection de la toiture du gymnase,
- Rénovation thermique des salles d'expositions,
- Agencement de la Bibliothèque,
- Mise en place d'un panneau lumineux d'informations,
- Sans oublier la densification du Marché bi-mensuel le vendredi,
- Le redémarrage des expos programmé dès ce trimestre.

Certains investissements seront programmés sur 2 années.

Le développement communal sera très fortement lié à l'investissement intercommunal, notamment au niveau des 2 axes forts :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme
- l'aménagement du site de Coat avec le développement de l'EPIDE.

Les différents cabinets d'études missionnés par Leff Armor Communauté rendront à partir du diagnostic les pistes de programmation, d'aménagement et de développement du site. Ceci devrait engendrer un nouvel élan socio-économique à l'entrée de LANRODEC.

Avec tous les élus, les personnels, les Associations de notre grande famille qu'est notre commune, je vous adresse mes vœux les plus sincères

- D'abord de bonne santé maîtrisée, anticipée,
- De bonheur mesuré et partagé dans toutes ses dimensions,
- D'épanouissement, de prospérité, de sérénité,
- De capacité à construire notre quotidien,
- De réaliser nos projets avec confiance – enthousiasme,
- De provoquer notre engagement et notre réussite collective.

Pour générer une ambiance, une société toujours plus équilibrée, solidaire, responsable, conviviale, faite de plaisirs simples et partagés.

Bonne et heureuse année à chacun d'entre vous et vos familles.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Le Maire

Jean Pierre Le Goux

Affronte l'avenir avec espoir et courage,
avec enthousiasme, avec joie et détermination.
Et, sur ces bases, construis une vie digne d'être vécue.

ANNELOU DUPUIS

GUERRE EN UKRAINE

Au moment de la finalisation de ce bulletin, nous vivons un scénario inqualifiable en Ukraine.

Nous exprimons toute notre solidarité envers les populations massivement expulsées, massacrées délibérément, en pleine détresse.

Nous en appelons à rester unis face à ce drame organisé et je souligne également que l'Europe, que certains voudraient dénigrer est un des seuls remparts, le seul espace de défense et la seule déclinaison possible de sécurité et de solidarité pour garantir à nos enfants un monde sûr qui porte la démocratie et la liberté au sein de l'OTAN qui doit être plus incisif et fédérateur.

Cette guerre qui tutoie l'Europe maintenant est aussi la nôtre. Dans ce contexte l'État va prendre attache dans

chacun des départements afin de construire un dispositif d'accueil qui répond aux engagements de la France et l'élan de solidarité qui se manifeste dans la société française sous forme de dons divers et aussi de capacité d'accueil de réfugiés de plus en plus nombreux. L'admirable résistance des Ukrainiens doit aussi nous servir d'exemple, mais la hiérarchie de nos priorités ne peut plus être la même qu'avant la guerre.

Nous vous ferons part des initiatives locales et départementales structurées et mobilisées par voie de presse et Facebook.

Le Maire

Jean Pierre Le Goux



COLLECTE SOLIDARITÉ UKRAINE

La commune de Lanrodec s'associe à Armor Ukraine pour organiser une nouvelle collecte afin de venir en aide à la population ukrainienne.

Nous vous remercions pour la formidable mobilisation ! Pour cette nouvelle collecte, prenez soin d'apporter les produits dont la population ukrainienne a le plus besoin...

Si vous souhaitez participer, vous pouvez déposer vos dons à la Mairie, aux horaires d'ouverture habituels, ainsi que le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h sur le mois de mars.




Photos des deux premiers envois les jeudi 10 et samedi 12 mars.

 <p>Couchage</p>	<p>Sacs de couchage Lits de camp Couvertures Nattes de couchage (avec feuille thermique),</p>	 <p>Petit matériel</p>	<p>Lampes de poche Chargeurs de téléphones (Samsung, Apple) Batteries externes Piles Rallonges électriques Talkies-walkies Emballages (sacs, cartons, etc.)</p>
 <p>Hygiène</p>	<p>Dentifrice et brosses à dents Gels douche, savons et shampoings Serviettes hygiéniques, tampons Couches Rasoirs et mousse à raser</p>	 <p>Alimentation</p>	<p>Lait maternisé Aliments pour bébé (petits pots légumes, compotes, etc.) Aliments lyophilisés (sublimés) Aliments secs (pâtes, riz, biscuits, etc.) Sucre</p>

Décisions du Conseil Municipal

Séances des 27 octobre et 15 décembre 2021 et des 19 janvier et 23 février 2022

CM DU 27 OCTOBRE 2021

POINT SUR LES TRAVAUX

SALLES COMMUNALES

La réception des travaux a eu lieu le 27 octobre en présence de M. HENOCQ Architecte et des entreprises.

Reste à terminer : mise en place des volets et des stores ainsi que la réalisation de 2 placards (1 dans la cuisine et 1 pour la sono).

L'autolaveuse est réceptionnée pour le nettoyage du sol.

KERPRIN

La mise aux normes est réalisée.

La visite de sécurité est programmée au mois de novembre après la pose du poteau incendie.

ÉCOLE

Les structures métalliques avec panneaux de plexiglas colorés ont été enlevées de la façade de l'école et l'entreprise de nettoyage a lavé et traité les pierres.

Prévoir désormais soit une fresque, soit un ravalement sur la partie enduite.

Les traçages des jeux de l'école ont été repeints par l'entreprise BSM, ainsi que les places de parking du local infirmier et de la Mairie.

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE TARIFICATION DE LA CANTINE SCOLAIRE TARIFICATION SOCIALE

Le Gouvernement a proposé la mise en place de la cantine à 1 euro dans le cadre du plan pauvreté.

Avec la mise en place de la « cantine à 1 euro », l'objectif est de garantir aux familles en difficultés des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire.

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière de l'État sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à trois tranches au minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1 €. Il précise que le nombre de repas servis devra être déclaré et que l'aide de l'État s'élèvera quant à elle à 3 euros par repas facturé aux tranches inférieures ou égales à 1 €.

Il propose l'application d'une tarification sociale, à trois tranches, selon le quotient familial de la CAF soit :

Quotient familial	Tarif
De 0 à 999 €	0,80 €
De 1 000 à 1 999 €	0,90 €
De 2 000 à 2 499 €	1 €
Plus de 2 500 €	2,86 €
Adulte	3,57 €

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de la mairie.

Le Conseil Municipal décide de fixer la tarification sociale à trois tranches selon le quotient familial de la CAF et d'appliquer la tarifi-

cation sociale à compter du 1^{er} novembre 2021 pour un an et qu'elle se renouvellera annuellement de façon tacite sauf modification par une délibération du Conseil Municipal fixant de nouveaux tarifs.

CDG 22 – NOUVELLES CONDITIONS CONTRAT GROUPE STATUTAIRE

Au vu des conditions contractuelles qui prendront effet à partir du 1^{er} Janvier 2022 :

- Majoration des taux de 15 % pour les contrats CNRACL (15 jours de franchise sur maladie et accident) des collectivités ayant moins de 30 agents, soit un taux de 6,72 % (au lieu de 5,84 % actuellement),
- Maintien du taux IRCANTEC à 0,95 %,
- Baisse des remboursements d'indemnités journalières à 90 %,
- Intégration des récentes évolutions réglementaires dans la couverture assurantielle.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'ensemble de ces évolutions. Il autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet et prend acte que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 6 mois.

PHOTO DES HABITANTS DE LA COMMUNE

Suite à la réalisation de la photo des habitants la commune, celle-ci peut être commandée par chacun en s'adressant à la photographe de Châtaudren, Isabelle Le Chanu.

Elle existe sous différents formats :

- 33 x 95 cm = 50 €
- 20 x 60 cm = 22 €

Le cadre est optionnel :

- 33 x 95 cm = 45 €
- 20 x 60 cm = 35 €

AVENANT N°3 : SALLES POLYVALENTES – LOT PEINTURE

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal l'avenant n°3 correspondant au chantier de la rénovation des salles communales pour le lot 7-Peinture (entreprise Marjot), à savoir une plus-value concernant des peintures extérieures sur béton, fenêtres et plafond aluminium, des peintures intérieures sur murs, plafonds, tablettes et plinthes. Des travaux non réalisés (peinture sur lambris, huisseries et murs) sont déduits du montant du marché. De ce fait, le montant de la plus-value est de 1 172,54 € HT soit 1 407,05 € TTC. La consistance du marché dont le montant était de 3 950 € HT est modifiée, avec une plus-value de 1 172,54 HT, ce qui porte le prix du marché à 5 122,54 € HT.

AVENANT N°6 : SALLES POLYVALENTES – LOT ÉLECTRICITÉ

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les travaux complémentaires nécessaires au chantier de la rénovation des salles communales pour le lot 8-Electricité, à savoir les équipements des salles de réunion et de la réserve et du SAS n°1 (éclairage et câblage et prise de courant). Le montant du devis est de 505,14 € HT, soit 606,17 € TTC.

La consistance du marché dont le montant était de 27 468,65 € HT avec une plus-value de 505,14 € HT et porte le prix du marché à 27 973,78 € HT.

TONDEUSE DE LA COMMUNE

La tondeuse, dont l'acquisition date de mai 2005, est actuellement hors service.

Un devis a été demandé pour la réparation, celui-ci s'élève à 4 010 euros TTC.

Le Conseil Municipal décide d'étudier l'acquisition d'une nouvelle tondeuse, nécessaire pour l'entretien de l'ensemble des terrains de la commune dont le terrain de foot.

RIFSEEP

Un dossier va être déposé auprès du Comité Technique pour passage devant la commission en décembre et application au 1^{er} janvier 2022.

Le dossier déposé reprend les points suivants :

La prime actuelle de fin d'année (prime d'objectif) est intégrée dans le IFSE (Indemnités de fonctions, de sujétions et d'expertise) à 100 %. Le CIA (complément indemnitaire annuel) viendra se rajouter dans le nouveau régime indemnitaire. Le RIFSEEP sera applicable aux stagiaires et titulaires et contractuels de plus d'un an.

Les élus de la commission ont souhaité établir des paliers de montant pour l'IFSE. Il existe 10 paliers pour chaque groupe de fonctions de fonctionnaires. Les sommes varient de 100 € à 400 € mensuel suivant le groupe et la fonction. La somme CIA ira de 0 à 400 € annuel pour toutes les catégories d'emploi.

Le montant de l'IFSE annuel de chaque agent fera l'objet d'un arrêté individuel. Il fera l'objet d'un réexamen, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent tous les 2 ans.

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants :

- Formations de perfectionnement (agent proactif dans la recherche et le suivi de formations utiles),
- Formation qualifiante (agent ayant suivi une formation aboutissant à l'obtention d'un diplôme),
- Approfondissement de la technicité (développement des compétences par la conduite de tâches complexes, l'élaboration de nouveaux outils, la mise en œuvre de nouvelles procédures),
- Connaissances de l'environnement de travail (approfondissement de la connaissance des procédures, des circuits de décision, des partenaires, et/ou des règles de fonctionnement de la fonction publique territoriale).

En cas d'indisponibilité pour raisons de santé, l'IFSE suivra le sort du traitement. Il en sera de même pour un accident de service.

Les critères pour la prise en compte de l'engagement professionnel des agents et la manière de servir pour l'attribution du CIA seront appréciés au regard des critères en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle :

- L'investissement,
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail),
- La connaissance de son domaine d'intervention,
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste,
- L'implication dans les projets de service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public.

Le Conseil Municipal retient également le critère suivant :

- Adaptabilité à des sujétions particulières (agent qui a été amené à gérer un événement

exceptionnel et/ou à exercer des missions hors de son champ d'intervention habituel).

MISE EN PLACE DES 1607 HEURES

Un dossier va être déposé auprès du Comité Technique pour passage devant la commission en décembre et application au 1^{er} janvier 2022.

Le dossier déposé reprend les points suivants :

Les pistes envisagées sont notamment l'augmentation de la journée type ou semaine type, la suppression de jours de récupération (car agents annualisés) soit 5 jours pour un temps complet, 4 jours pour les personnels administratifs et 3 jours pour le personnel de la bibliothèque.

La collectivité prévoit de suivre annuellement le temps de travail des agents par un décompte mensuel du temps (pointage) et le calcul chaque année du nombre de jours travaillés, du nombre de jours ARTT.

La journée de solidarité (7 h pour un temps complet) sera effectuée au cours de l'année par des heures réparties tout au long de l'année (agents annualisés actuellement).

Les plannings prévisionnels de chaque agent pour 2022 ont été joints au dossier de saisine du CT.

QUESTIONS DIVERSES

IMPÔTS 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la hausse des impôts en 2021 due à la part de l'intercommunalité qui impacte à un taux de 3 % les bases du foncier bâti.

FRSEA BRETAGNE

Nous avons reçu un courrier par lequel la FRSEA Bretagne nous invite à :

- Privilégier l'achat responsable et local dans nos approvisionnements,
- Faire la promotion de l'origine France,
- Revaloriser le coût matière de nos repas dans les restaurants collectifs (cantine scolaire).

CM DU 15 DÉCEMBRE 2021

POINT SUR L'ÉCOLE

COVID 19

La situation sanitaire actuelle fait que nous sommes passés en protocole 3 Covid à l'école avec port du masque obligatoire toute la journée pour les élèves et récréation séparée entre les grands et les petits.

PRÉVISIONS RENTRÉE 2022/23

Compte tenu des départs et de l'effectif des enfants nés en 2019, le nombre d'élèves pourrait être de 118 en septembre 2022 + 4 en janvier (126 en 2021) ; 2019, année creuse avec 11 naissances et 19 naissances en 2020.

COOPÉRATIVE À L'ÉCOLE

Les enseignantes ont créé une coopérative de façon à pouvoir acheter des éléments pédagogiques et des livres d'occasion. Elles souhaitent que pour le budget primitif 2022, le budget alloué par enfant soit inférieur et qu'une somme leur soit attribuée à cet usage.

RYTHMES SCOLAIRES RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Étant donné que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le Directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée

supérieure à 3 ans, le Recteur d'Académie nous demande de revoir notre dossier horaires d'enseignement pour qu'il puisse le remonter au Conseil Départemental de l'Education Nationale. La semaine de classe à Lanrodec est actuellement de 8 demi-journées par semaine avec le mercredi matin totalement libéré. Il conviendra que la Commission école réétudie la question. Le nouveau dossier doit être déposé pour le 8 mars à la Direction académique des services de l'éducation nationale à St Brieuc.

PLAN DE RELANCE NUMÉRIQUE

Le dossier de conventionnement a été signé électroniquement via la plateforme démarches simplifiées. Ainsi donc, désormais la subvention pourra être obtenue dès demande de la collectivité et après règlement des factures d'achat des matériels. Les devis ont été produits et restent à être signés. La date prévisionnelle de fin de déploiement arrêtée est le 30/06/2022. La commune percevra 7 045 € de subvention pour un montant d'achat (matériel et logiciels) de 10 350 € TTC.

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION GLOBALE DE TERRITOIRE

La CAF des Côtes d'Armor fait évoluer ses modes de coopérations avec les territoires en développant les Conventions Territoriales Globales. Ce projet, à l'échelle du territoire, partagé entre la CAF, Leff Armor Communauté et les communes permettra de développer des services aux familles en cohérence avec les besoins des habitants et les spécificités des territoires. Cette réflexion est à co-construire avec l'ensemble des acteurs sur l'année 2021.

Cette convention, une fois rédigée sera signée par la CAF, Leff Armor Communauté et l'ensemble des communes du territoire. Le déploiement des CTG s'accompagne d'une réforme des modalités de financements, consistant en une évolution des contrats enfance jeunesse vers des bonus territoires. Dès lors, les contrats enfance jeunesse ne seront pas à renouveler. Ces bonus seront des montants forfaitaires, versés directement au gestionnaire du service. Ces bonus seront déployés dans la continuité des accompagnements et le maintien d'un co-financement des services inscrits dans le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse). Le versement de ces montants est conditionné à la signature d'une convention territoriale globale. Sur le territoire de Leff Armor Communauté, le CEJ Enfance Jeunesse arrive à échéance au 31 décembre 2021 ; la transition avec le bonus territoire se fera automatiquement.

Depuis avril 2021, un travail de réflexion a été engagé à l'échelle de Leff Armor Communauté, territoire pour lequel 3 thématiques ont été pré-identifiées :

- L'information des familles,
- La jeunesse : les 18 – 25 ans,
- Le cadre de vie et le lien social.

Après un diagnostic technique conforté et complété par les ateliers rassemblant élus des communes et partenaires du territoire le 4 juillet dernier, les enjeux suivants ont émergé pour le territoire de Leff Armor Communauté :

- Thème : l'accès aux droits pour tous les habitants du territoire,
- Accompagnement des habitants dans les démarches numériques,
- Amélioration de la diffusion de l'information et de la communication en l'adaptant aux

habitants et aux personnes ressources,

- Thème : Les jeunes (16 – 30 ans),
- Connaissance des jeunes du territoire : besoins, attentes, envies, engagements ,
- Thème : Cadre de vie / Lien social,
- Accompagnement des initiatives citoyennes favorisant le lien social,
- Valorisation des associations et initiatives encourageant l'engagement des habitants sur le territoire.

Suite à ces enjeux, un plan d'actions porté par Leff Armor Communauté et la CAF a été élaboré.

Après avoir entendu Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention globale de territoire qui permettra notamment le déploiement des bonus de territoire, assurant ainsi le maintien d'un co-financement des services inscrits dans le CEJ.

AVENANT N°6 AU MARCHÉ SALLES POLYVALENTES

LOT ÉTANCHÉITÉ

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les travaux complémentaires nécessaires au chantier de la rénovation des salles communales pour le lot 1-Étanchéité, à savoir la fourniture et pose d'un point d'ancrage galvanisé, la fourniture et pose d'une barre d'accroche échelle et quelques divers ajustements. Le montant du devis est de 1 244,45 € HT, soit 1 493,34 € TTC.

La consistance du marché dont le montant était de 18 679,28 € HT est modifiée, et porte le prix du marché à 19 923,73 € HT.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA

COMMUNE DE LANRODEC À LA SCOLARISATION DES ENFANTS FRÉQUENTANT DES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT BILINGUE

Par courrier du 29/10/2021, le Préfet des Côtes d'Armor nous informe que la loi du n° 2021-641 du 21 mai 2021 a modifié l'article L442-5-1 du code de l'éducation nationale. Il indique que les 6° et 7° alinéas dudit article sont remplacés par un alinéa ainsi rédigé : la participation financière à la scolarisation des enfants dans les établissements privés du premier degré sous contrat d'association disposant un enseignement de la langue régionale au sens du 2° de l'article L. 312-10 fait l'objet d'un accord entre la commune de résidence et l'établissement d'enseignement situé sur le territoire d'une autre commune, à la condition que la commune de résidence ne dispose pas d'école dispensant un enseignement de langue régionale.

Le Conseil Municipal déplore cette obligation qui retire des élèves à l'école publique locale.

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'appliquer l'obligation pour l'année 2021, de participer financièrement à la scolarisation des élèves résidant à Lanrodec en classes d'établissement privé du 1^{er} degré sous contrat d'association avec l'État. Il décide des montants de participation suivants :

- 650 € pour chaque élève scolarisé au primaire
- 760 € pour chaque élève scolarisé à l'école maternelle.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE SCOLARISATION DES ÉLÈVES

DOMICILIÉS HORS COMMUNE POUR 2022

Le Conseil Municipal de Lanrodec décide de demander aux communes de Saint-Fiacre, Saint-Jean-Kerdaniel et Bringolo, une participation aux frais de scolarisation des élèves domiciliés dans ces trois communes, sans école publique, et scolarisés à Lanrodec. Le Conseil Municipal se propose de demander pour l'année 2022, 700 € pour chaque élève scolarisé au primaire et 800 € pour chaque élève scolarisé à l'école maternelle.

RAPPORT SUR L'EAU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par décret n°95-635 du 8 mai 1995, il est demandé au Maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Considérant que la qualité et la quantité d'eau potable distribuée par le Syndicat d'Avaugour sont satisfaisantes, le Conseil Municipal adopte le rapport sur la qualité et le prix du service d'eau potable 2020.

Voir tableau ci-dessous

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de l'ouverture de crédit de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 200 000 € aux conditions suivantes :

- Taux Euribor 3 mois moyenné

Composantes de facture d'un usager de 120 m ³ sans la redevance pollution :			
	1 ^{er} janvier 2020 (en €)	1 ^{er} janvier 2021 (en €)	Variation
Exploitant	160,58	164,34	+ 2,34 %
Collectivité	75,06	75,01	- 0,07 %
Redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	13,62	13,82	+ 1,47 %
€ TTC	216,26	264,17	+ 1,50 %

- Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,21 €/m³ (2,53 €/m³ avec la redevance pollution),
- Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0022 €/l (0,0025 €/l avec la redevance pollution).

non flooré à 0

- Marge : 1,10 %
- Frais : 0,25 % du montant de la ligne, pas de commission de non-utilisation.

MANDATEMENT DES FACTURES JUSQU'AU VOTE DU BUDGET 2022

Le Conseil Municipal, sachant qu'il y aura lieu de payer certaines factures d'investissement avant le vote du Budget 2022, et conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales, autorise Monsieur le Maire à mandater les factures d'investissement par chapitres et opérations jusqu'au quart du montant de l'investissement du budget de l'année 2021.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX KERPRIN

Les travaux sont terminés. La commission de sécurité validera la décision le vendredi 17 décembre.

Un devis a été demandé pour l'éventuelle acquisition d'un surpresseur pour la bouche d'incendie de Kerprin.

ORDURES MÉNAGÈRES

Madame Saintillan fait part au Conseil Municipal que le service déchets de Leff Armor Communauté travaille actuellement sur les suppressions des manœuvres dites dangereuses lors de la collecte des déchets.

Selon les recommandations R437 relatives aux activités de collecte des déchets applicables depuis le

20 novembre 2008, il convient donc :

- De supprimer les longues marches arrières,
- De supprimer les collectes dites « bi-latérales »,
- De supprimer les possibles dommages aux biens d'un tiers,
- De supprimer les arrêts et ou stationnements dangereux.

Le Leff Armor Communauté a identifié sur la Commune les endroits difficiles. Un courrier va être adressé aux habitants les informant qu'il sera nécessaire de déplacer leur bac sur un point de collecte particulier.

Treize impasses sont concernées sur Lanrodec.

FESTIVAL LEFF DANCE

La Communauté de Communes organise un certain nombre de spectacles qui se dérouleront dans les communes du Leff Armor Communauté les 24, 25 et 26 mars 2022. Lanrodec a posé sa candidature pour le 25 mars pour accueillir 2 séances à Kerprin, l'une en matinée destinée aux scolaires et l'autre en soirée pour tout public.

EXPOSITIONS 2022

Il convient aujourd'hui de confier la programmation et l'organisation des expositions, autrefois opérées par Mme Gaultier qui a quitté la commune, à une autre personne. La commission Culture réfléchira à la nomination d'un nouveau responsable qui pourrait être M. Alain Guillou. La réorganisation des expositions fera par-

tie du prochain travail de la Commission.

La commission Culture est représentée par Mmes Briand-Le François, Cesbron, Steunou-Roquinarç'h et Le Roy. Madame Le Meur-Bourdon y prendra part lorsque la bibliothèque sera concernée.

CADEAUX DE FIN D'ANNÉE DES PERSONNELS, ENSEIGNANTS ET BÉNÉVOLES

Les personnels communaux recevront une carte cadeau de 50 € ainsi qu'un ballotin de chocolats comme cadeau de fin d'année. Les enseignants, bénévoles bibliothèque, église... recevront un panier garni, comme les anciens absents au repas du 11 novembre.

VŒUX DU MAIRE 2022

Pour la seconde année consécutive, en raison de la situation sanitaire, les vœux du Maire n'auront pas lieu. Une cérémonie sera organisée ultérieurement aussi bien pour les bébés nés en 2021 ainsi que ceux de 2020.

PASSAGE AUX 1607 HEURES

Le Comité Technique a en date du 6 décembre 2021, donné un avis favorable au dossier déposé,

Par conséquent, pour un agent à temps complet :

- la durée hebdomadaire de temps de travail effectif est fixée à 35 heures ;
- la durée annuelle de temps de travail effectif est de 1 607 heures, heures supplémentaires non comprises.

Les jours de congés supplémentaires dits de fractionnement ne sont pas décomptés réglementairement dans ce calcul puisqu'ils résultent de choix faits en matière de congés, et sont donc individuels. Ainsi, les agents bénéficiant de 2 jours de fractionnement, travailleront 1 593 heures.

Décompte des 1 607 h	
Nombre de jours de l'année	365 jours
Nombre de jours non travaillés :	
• Repos hebdomadaire :	• 104 jours (52x2)
• Congés annuels :	• 25 jours (5x5)
• Jours fériés :	• 8 jours (forfait)
Total	-137 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours travaillés
Calcul de la durée annuelle	
2 méthodes :	
soit (228 jours x 7 h) = 1 596 h arrondi légalement à	1 600 h
ou	
soit (228 jours/5 jours x 35h) = 1 596 h arrondi légalement à	1 600 h
+ Journée de solidarité	7 h
TOTAL de la durée annuelle	1 607 h

Par ailleurs, les collectivités peuvent définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions minimales suivantes prévues par la réglementation sont respectées :

- la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) ;
- la durée quotidienne de travail d'un agent ne peut excéder 10 heures ;
- aucun temps de travail ne peut atteindre 6 heures sans que les agents ne bénéficient d'une

pause dont la durée doit être au minimum de 20 minutes ;

- l'amplitude de la journée de travail ne peut dépasser 12 heures ;
- les agents doivent bénéficier d'un repos journalier de 11 heures au minimum ;
- le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne peut dépasser 48 heures par semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives ;
- les agents doivent disposer d'un repos hebdomadaire d'une durée au moins égale à

35 heures et comprenant en principe le dimanche.

En outre, conformément à l'article 6 de la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Elle prend la forme « d'une journée supplémentaire de travail » non rémunérée pour les agents (fonctionnaires et agents contractuels) : cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1607 heures pour un agent à temps complet.

Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Le Conseil Municipal décide

Article 1 : le passage à 1 607 heures au 1^{er} janvier 2022.

Article 2 : la fixation des horaires de travail des agents relève de la compétence du Maire dans le respect des cycles définis par la présente délibération.

Article 3 : d'instituer la journée de solidarité selon le dispositif suivant : le travail de 7 h pour un temps complet réparti dans l'emploi du temps annuel.

Pour les agents à temps non complet ou à temps partiel, la durée de travail supplémentaire est proratisée en fonction de leurs obligations hebdomadaires de service.

Sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année.

Article 4 : un décompte du relevé d'heures effectuées par l'agent sera remis à sa demande afin d'assurer un suivi précis des heures. Un planning sera remis en fin d'année à l'agent ; il distinguera les temps travaillés et les congés annuels.

Article 5 : la délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier. Les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail sont abrogées à compter de cette entrée en vigueur.

RIFSEEP

Il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Les bénéficiaires

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) est attribué :

- Aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel (au prorata de leur temps de travail)
- Ce régime indemnitaire sera également appliqué aux agents contractuels relevant de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 et occupant un

emploi au sein de la commune (ou de l'établissement).

Modalités d'attribution individuelle :

Le montant individuel attribué au titre de l'IFSE, et le cas échéant au titre du CIA, sera librement défini par l'autorité territoriale, par voie d'arrêté individuel, dans la limite des conditions prévues par la présente délibération.

Conditions de cumul :

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

En conséquence, le RIFSEEP ne peut se cumuler avec :

- la prime de fonction et de résultats (PFR),
- l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.),
- l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),
- l'indemnité d'exercice de missions des préfetures (I.E.M.P.),
- la prime de service et de rendement (P.S.R.),
- l'indemnité spécifique de service (I.S.S.),
- la prime de fonction informatique,
- l'indemnité de responsabilité des régisseurs d'avances et de recettes,
- l'indemnité pour travaux dangereux et insalubres.

Ce régime indemnitaire pourra en revanche être cumulé avec :

- l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (exemple : frais de déplacement),
- les dispositifs d'intéressement collectif,
- les indemnités différentielles complétant le traitement indiciaire et la GIPA,
- les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du

- travail (heures supplémentaires, astreintes, ...),
- la prime de responsabilité versée aux agents détachés sur emploi fonctionnel,
- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour la participation aux consultations électorales (IFCE).

IFSE : groupes de fonctions et montants

Il est instauré au profit des cadres d'emplois, visés dans la présente délibération, **une indemnité de fonctions, de sujétion et d'expertise (IFSE)** ayant vocation à valoriser l'ensemble du parcours professionnel des agents.

Cette indemnité repose sur la formalisation de critères professionnels liés aux fonctions exercées d'une part, et sur la prise en compte de l'expérience accumulée d'autre part.

Elle reposera ainsi sur une notion de groupe de fonctions dont le nombre sera défini pour chaque cadre d'emplois concerné sans pouvoir être inférieur à 1, et définis selon les critères suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,**
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions,**
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.**

Son attribution fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale notifié à l'agent.

Conditions de versement

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel.

Conditions de réexamen

Le montant annuel de l'IFSE versé aux agents fera l'objet d'un réexamen :

- En cas de changement de fonctions (changement de

groupe de fonctions avec davantage d'encadrement, de technicité ou de sujétions, ou mobilité vers un poste relevant du même groupe de fonctions);

- A minima, tous les 2 ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise par l'agent (*cette disposition devrait également être applicable aux emplois fonctionnels à l'issue de la première période de détachement*);
- En cas de changement de cadre d'emploi suite à une promotion, ou la réussite à un concours.

Prise en compte de l'expérience professionnelle des agents et de l'évolution des compétences

L'expérience professionnelle des agents sera appréciée au regard des critères suivants :

- Formations de perfectionnement (agent proactif dans la recherche et le suivi de formations utiles),
- Formation qualifiante (agent ayant suivi une formation aboutissant à l'obtention d'un diplôme)
- Approfondissement de la technicité (développement des compétences par la conduite de tâches complexes, l'élaboration de nouveaux outils, la mise en œuvre de nouvelles procédures)
- Connaissances de l'environnement de travail (approfondissement de la connaissance des procédures, des circuits de décision, des partenaires, et/ou des règles de fonctionnement de la fonction publique territoriale).

Modulation de l'IFSE du fait des absences

En l'absence de dispositions réglementaires, un agent ne peut pas prétendre au versement de son régime indemnitaire pendant sa période de congés pour indis-

ponibilité physique. Il convient de délibérer sur les modalités de versement de l'IFSE :

- En cas de congé maladie ordinaire, de congé pour maladie professionnelle ou accident de service/accident du travail : *L'IFSE est maintenu dans les mêmes proportions que le traitement*
- En cas de congé de longue maladie (CLM) et de congé de longue durée (CLD) : *Dans la Fonction Publique d'État le principe est que le régime indemnitaire est versé aux agents dans les mêmes proportions que le traitement, sauf en cas de CLM et CLD pendant lesquels le versement du régime indemnitaire est interrompu. Toutefois, l'agent en CMO (Congé maladie ordinaire) placé rétroactivement en CLM ou CLD conserve les primes d'ores et déjà versées pendant le CMO. En vertu du principe de parité, une collectivité territoriale ne pourrait pas prendre de dispositions plus favorables en maintenant le versement du régime indemnitaire au-delà de la première année de CLM ou CLD.*
- En cas de congés annuels, de congés de maternité ou pour adoption, et de congé paternité, l'IFSE est maintenu intégralement.

CIA

Cadre général

Il est instauré au profit des agents un complément indemnitaire annuel (CIA) tenant compte de l'engagement et de la manière de servir.

Le versement de ce complément indemnitaire est laissé à l'appréciation de l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté individuel notifié à l'agent.

Conditions de versement

Le CIA fera l'objet d'un versement annuel.

Ce complément n'est pas obligatoirement reductible d'une année sur l'autre.

Prise en compte de l'engagement professionnel des agents et de la manière de servir.

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution du CIA sont appréciés au regard des critères suivants :

- L'investissement,
- La capacité à travailler en équipe (contribution au collectif de travail),
- La connaissance de son domaine d'intervention,
- Sa capacité à s'adapter aux exigences du poste,
- L'implication dans les projets du service, la réalisation d'objectifs...
- Et plus généralement le sens du service public.

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N ou de tout autres documents d'évaluation spécifique.

Conditions d'attribution

Le CIA pourra être attribué aux agents **eu égard au groupe de fonctions dont ils relèvent au titre de l'IFSE** : entre 0 € et 400 € annuel pour tous les groupes de fonction.

Ce dossier a été approuvé par le Comité technique du 6 décembre 2021.

CM DU 19 JANVIER 2022

POINT SUR L'ÉCOLE

ACQUISITION DE CAPTEURS CO2

La mairie va se renseigner pour l'acquisition de capteurs de CO2 homologués, à mettre dans les classes de l'école.

Une subvention est sollicitée auprès de l'État.

TRAVAUX VENTILATION VMC

La ventilation des différentes classes de l'école est à mettre à niveau.

Des devis sont demandés à cet effet.

COURRIER À L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

Suite à l'annonce d'une éventuelle fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire, ceci d'après les effectifs en baisse de l'école, la Commission École a décidé de rédiger un courrier à l'inspecteur d'académie pour expliquer les raisons et aussi pour formuler le souhait de conserver le même nombre de classes. Un Conseil d'École exceptionnel est prévu semaine prochaine afin d'évoquer les différentes réponses à apporter aux parents d'élèves par rapport au contexte actuel.

TRAVAUX 2022

Le Conseil Municipal définit un classement d'intervention

LES TRAVAUX LES PLUS URGENTS

VOIRIE

- Parking de la boulangerie (enrobé + éclairage public),
- Enrobé des trottoirs du centre bourg,
- Enrobé et curage de douves.

CENTRE-BOURG

- Effacement des réseaux dans le haut du bourg,
- Ralentisseur à prévoir au niveau du rond-point de la salle des sports,
- Reprise des canalisations d'eaux usées par Leff Armor Communauté près de la salle des sports,
- Remise à niveau de certains regards et avaloirs à refaire au

niveau de l'axe central du bourg avant l'enrobé réalisé par le Département en 2023/2024.

ÉCOLE

- Clôture entre la propriété voisine et la cour d'école,
- Repeindre la façade de la garderie (côté route) avec fresque potentielle : à voir en Conseil d'École,
- Éclairage en LED dans les classes non équipées,
- Portail de l'école à repeindre.

MAIRIE – SALLES DE LA MAIRIE

- Rampe accès derrière la salle de la Mairie,
- Rayonnage à l'étage de la mairie : demander un devis d'archivage au CDG,
- Acquisition d'un destructeur de papiers.

DIVERS

- Acquisition du mobilier pour la structure de Kerprin (tables et chaises),
- Achat d'un véhicule pour les services techniques avant fin du mois de juin,
- Achat de quelques illuminations de Noël,
- Local associatif (chasseurs + rangements) : voir où l'implanter en liaison avec le bac équarrissage qui sera déposé près des services techniques par Leff Armor Communauté,
- Chemins de randonnées : Terminer les travaux en cours afin d'obtenir la labellisation.

LES TRAVAUX POUVANT ÊTRE COFINANCÉS PAR DES SUBVENTIONS ET À PROGRAMMER DANS LE MOYEN TERME

SALLES D'EXPOS

- Isolation et rejointoiement de la salle d'expos du haut + Réhabilitation énergétique du bâtiment bibliothèque.

SALLE DES SPORTS – TERRAIN DES SPORTS

- Peinture extérieure de la salle,

- Toiture à rénover et isoler,
- Éclairage à améliorer,
- Isolation du pignon ouest,
- Acquisition de nouveaux jeux à planter sur le terrain des sports,
- Clôture à réaliser le long de la route D4 et du terrain des sports en remplacement de la haie de cyprès.

RÉALISATION PAR L'ADAC D'UNE ÉTUDE DE LIAISON DOUCE ENTRE COAT-AN-DOCH ET LE BOURG

DIVERS

- Achat d'un panneau d'informations lumineux,
- Achat d'un désherbeur thermique à vapeur (groupement de communes avec St Fiacre et St Pever).

QUESTIONS DIVERSES

FRÉQUENTATIONS STATISTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le conseil municipal prend connaissance des fréquentations et statistiques de la bibliothèque qui sont très satisfaisantes.

Le maire souligne aussi le travail de David Aurou au niveau informatique pour la mairie et l'école.

MOTION POUR L'HÔPITAL DE GUINGAMP

Le maire soumet la motion à signer pour le maintien des services de chirurgie et maternité à l'hôpital avant de la transmettre.

TRAVAUX BOULANGERIE

Les travaux devraient reprendre fin janvier dès la livraison des huisseries puis suivront les autres corps de métiers (couverture, étanchéité). Le Conseil Municipal insiste sur la nécessité d'une coordination soutenue jusqu'à la fin du chantier.

CM DU 23 FÉVRIER 2021

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

SUBVENTIONS :

- FCPCL1 300 €
- Club Omnisports de Lanrodec1 300 €
- Comité d'Animations de Lanrodec.....1 000 €
- Club du 3ème âge de Lanrodec.....340 €
- Amicale Laïque de Lanrodec155 €
- Comice Agricole du canton de Plouagat.....305 €
- Société de Chasse de Lanrodec150 €
- EPIDE50 €
- ADMR50 €
- France Adot 22.....50 €
- Asso Départementale Protection Civile.....50 €
- Secours Populaire.....200 €
- Mémoire Patriotique Armoricaine32 €
- Breizh Orzel..... 32 € + 25 € par enfant adhérent de Lanrodec

PARTICIPATIONS :

- Centre d'aide alimentaire1 624,00 €
- Association des Maires de France.....489,09 €
- Chenil Service.....1 221,76 €
- Cercle celtique1 072,00 €
- 25 € par adhérent scolaire (jusqu'à 18 ans) de la commune aux Associations sportives et Culturelles extérieures à Lanrodec pour lesquelles la Communauté des Communes ne contribue pas.
- 20 € par enfant à partir de la 6^e pour les classes de découvertes, voyages dans le cadre scolaire-apprentissage-chambre des métiers, sur demande des familles.
- 32 € par association à but humanitaire auxquelles les personnes de Lanrodec s'investissent. Exemples : SOS Haïti,

Secours Catholique, Secours Populaire, Leucémie Espoir, France Adot, Association des Infirmes Moteurs et Cérébraux des Côtes d'Armor, Papillons Blancs, ADAPEI, Association des Paralysés de France, AIEH, ADAPEDA, APAJH, Comité Local pour le Logement, Association UMEH Plouagat (visiteurs des malades en Établissements Hospitaliers), Creutzfeld-Jacob par hormones de croissances contaminées, Ligue Contre le Cancer, Solidarité Paysans des Côtes d'Armor...

- 32 € par une association à but environnemental

DEVIS ACQUISITIONS ET TRAVAUX

Devis en cours de réalisation pour les acquisitions et travaux 2022 :

- Achat d'une tyrolienne et d'une structure de jeux enfants (de 2 à 12 ans),
- Achat d'un panneau d'informations double-face ,
- Achat d'un désherbeur à vapeur très chaude avec les communes de St Fiacre et St Pever. Le coût de chaque commune sera déterminé en fonction du nombre d'habitants dans chacune des communes,
- Achat d'un véhicule électrique si subventionnement possible. Sinon, véhicule thermique d'occasion à trouver avant juillet 2022,
- Réalisation d'un local chasseurs à proximité des services techniques,
- Agrandissement de 65 m² du hangar communal,
- Travail avec l'ADAC sur la liaison douce entre le bourg et Coat An Doc'h.

DEVIS ACCEPTÉS

- Achat de 6 à 8 capteurs de CO2 au tarif unitaire de 83,31 € HT auprès de Boulanger,

- Fourniture et pose de clôture avec plaques et poteaux béton gris, hauteur 1,75 m, scellement de 50 cm dans le sol entre la cour de l'école et la propriété voisine. Les travaux seront réalisés par Thomas Paysagiste pour un montant de 5 760 € HT.

Un dossier de subvention va être déposé auprès de l'Agence Nationale du Sport ainsi qu'auprès de la Région pour la réfection de la toiture du Gymnase. Coût estimé des travaux : 166 000.

COURSE LA REDADEG

La Redadeg, la course-relais pour la langue bretonne est un événement qui a lieu tous les 2 ans. Elle aura lieu entre le 20 et le 28 mai 2022 au départ de Vitré jusqu'à Vannes. Elle passera cette année dans notre commune sur la RD4 en date du 27 mai à 05 h 24. Les organisateurs nous informent que

nous pouvons soutenir l'événement en achetant un ou plusieurs kilomètres du parcours notamment sur votre commune. Le but est de contribuer au financement de projets qui font progresser l'usage de la langue bretonne en Bretagne.

Le Conseil Municipal décide l'achat d'un kilomètre pour la somme de 200 €.

Concernant l'intendance, Mme Saintillan informe l'assemblée être à la recherche de volontaires pour assurer la sécurité aux carrefours. Il faudra également désigner un porteur de témoin (personne seule ou accompagnée).

L'autorisation de passage sera expédiée aux organisateurs.

QUESTIONS DIVERSES

CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX-NÉS

Les conditions sanitaires étant plus favorables désormais, le Conseil Municipal décide d'organiser une cérémonie pour les nouveaux-nés des années 2020 et 2021. Elle aura lieu à Kerprin le vendredi 8 avril à 18 h 30. Un arbre fruitier sera remis aux parents : des pruniers pour les bébés d'une année et des pommiers pour ceux de l'autre année.

POUBELLES À SAINTE-MARGUERITE

A Sainte-Marguerite, les déchets ont tendance à s'envoler du fait de leur emplacement venté. Madame Saintillan fera la demande à Leff Armor Communauté d'y installer des containers avec clés.

ÉCOLE

La commission école devra statuer sur le prolongement de la semaine des 4 jours avant le 8 mars.

Un vendredi sur deux, en semaine impaire !

Le p'tit Marché de Lanrodec

Des producteurs locaux, des produits de qualité et de la bonne humeur !



TARIFS 2022	
TARIFS FOYER ET SALLE POLYVALENTE	
Apéritif + café enterrement	33,50 €
Apéritif + café enterrement (personnes extérieures)	80,00 €
Location journée	135,50 €
Location journée (personnes extérieures)	182,00 €
Spectacle par organisateurs extérieurs	51,50 €
Concours de cartes	51,50 €
Location table + bancs	7,50 €
Caution	250,00 €
TARIFS KERPRIN	
Location journée	220,00 €
Location journée (personnes extérieures)	300,00 €
Location week-end	350,00 €
Location week-end (personnes extérieures)	520,00 €
Centre aéré une nuit	18,00 €
Caution	500,00 €
TARIFS CIMETIÈRE	
Concession 15 ans	62,00 €
Concession 30 ans	112,00 €
Concession 50 ans	168,00 €
Concession caveautin 15 ans	287,00 €
Concession caveautin 30 ans	339,00 €
Concession caveautin 50 ans	398,00 €
Renouvellement caveautin 15 ans	62,00 €
Renouvellement caveautin 30 ans	112,00 €
Renouvellement caveautin 50 ans	168,00 €
BIBLIOTHÈQUE	
Adhésion pour tous (enfants, adultes)	Gratuit
PHOTOCOPIES	
Photocopie N&B	0,25 €
CANTINE / GARDERIE	
Repas enfant, selon quotient familial de la CAF : de 0 à 999 €	0,80 €
Repas enfant, selon quotient familial de la CAF : de 1 000 à 1 999 €	0,90 €
Repas enfant, selon quotient familial de la CAF : de 2 000 à 2 499 €	1,00 €
Repas enfant, selon quotient familial de la CAF : plus de 2 500 €	2,86 €
Repas adulte	3,64 €
Tarif quart d'heure pour un quotient familial inférieur ou égal à 800 €	0,23 €
Tarif quart d'heure pour un quotient familial supérieur à 800 €	0,40 €
Tarif quart d'heure supplémentaire (après 18h30)	4,43 €



communelanrodec
<https://www.facebook.com/communelanrodec>

ETAT CIVIL

Naissances

Maël Yann Etan LE ROUX, 30/10/ 2021 – Venelle des moutons
Balthazar, Serge PÉDRON, 30/01/2022 – Kerguillerm
Nino PÉDRON PIRIOU, 31/01/2022 – Leurier Gal

Décès

Simone, Marie Thérèse BRIENT, décédée le 12/09/2021 – Les Maisons
Serge, Briec, René GROT, décédé le 29/10/2021 – Kersteun
Yves, Marie CADIOU, décédé le 9/12/2021 – Kerguinérien
Annick LE FÈVRE née LE BROUDER, décédée le 22/01/2022 – Foyer
 Logement de Plouagat
Jean, Yves LE MOAL, décédé le 11/02/2022 – rue des Écoliers
Germaine LE POAC née CARZUNEL, décédée le 19 février 2022 –
 Foyer Logement de Plouagat (doyenne)

URBANISME

Permis de construire

OGER Bruno – Kersteun – Extension habitation
COHENNEC Christophe – Kerdanet – Carport

Déclarations préalables

CHEVANCE Jean-Michel – Goas Faven – Abattage d'arbres
LE CLECH Jean-Michel – Le Guerglas – Division foncière
LEFORT Yoann – 6 Pont ar Bail – Vélux

Permis d'aménager

« **Le Méhauté** » : Bat'ti concept représenté par Mr PERIGOIS Mi-
 chel - Pont Léan : 9 lots constructibles



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie commémorative du 103ème anniversaire du 11 novembre 1918 s'est déroulée, en présence, du Conseil Municipal, de la population et des enfants de l'école.

Ce rassemblement a pris le départ de la Mairie pour se rendre aux monuments aux morts afin d'écouter les allocutions et les hommages à nos anciens combattants, suivi du dépôt de la gerbe.

De nombreux poèmes ont été lus, en leur mémoire, par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école publique.



Suite à la cérémonie, un repas a été servi par le traiteur Mallet au Moulin de Lanrodec réunissant environ 65 personnes.



BARBARA LE GALL - REFLEXOLOGUE

Barbara Le Gall vient de s'installer sur notre commune de Lanrodec en tant que Réflexologue.

Actuellement fonctionnaire de l'Éducation Nationale au service gestion du collège de Bégard, elle a découvert cette pratique, tout d'abord pour elle-même et en voyant les bienfaits, elle s'est inscrite à une journée de découverte au mois d'avril 2021 et a décidé de suivre cette formation de plusieurs mois à l'école de réflexologie de Rennes.

Certifiée depuis début décembre, elle s'est installée à son domicile en micro-entreprise en janvier 2022. Mais, qu'est-ce la réflexologie Plantaire ?

« Là où se trouvent les pieds commence le voyage »

MASSER LES PIEDS POUR SOIGNER LES MAUX DU CORPS

Issue de la médecine traditionnelle chinoise, la réflexologie est une méthode qui permet, par simple pression des doigts sur un point particulier des pieds, d'exercer une action à distance sur un organe ou une partie du corps.

Sa pratique existe depuis des milliers d'années. On décrit la réflexologie comme étant une méthode manuelle et naturelle centrée sur l'autorégulation du corps humain. L'objectif de la réflexologie est de soulager les symptômes en agissant sur des zones réflexes.

Chaque **zone corporelle**, organe ou glande a sa correspondance sur le pied. On parle de « zones réflexes ». Ainsi, l'application de pressions sur certaines de ces zones permet de localiser les tensions, et de rétablir l'équilibre de la partie du corps correspondante.

Bien qu'elle n'ait pas la prétention de guérir des maladies, elle peut tout de même soulager de nombreux troubles

En voici quelques-uns

- les problèmes intestinaux ;
- les maux de tête ;
- les maux de dos ;
- les troubles hormonaux ;
- les effets indésirables de la chimiothérapie ;
- les troubles de sommeil ;
- les angoisses, le stress.

Elle organise aussi des ateliers pour prendre soin de votre bébé.

Pendant 45 minutes, elle vous forme aux petites techniques qui vous permettront de soulager votre bébé, alléger ses coliques, accompagner son sommeil et ses maux.

Vous pouvez prendre contact avec Barbara au 06.27.13.36.19 ou barbaralegall22@gmail.com.

N'hésitez pas à visiter le site : www.instantpasitheia.com



PORTRAITS...

Nous avons rencontré Christelle CHAVOT et Bruno GRESINSKI.

Qui sont-ils ? Ce sont nos futurs boulangers.

– Alors, Christelle et Bruno d'où venez-vous ?

Christelle : je suis native de Saint Galmier dans le département de la Loire, le pays de la Badoit.

Bruno : je suis natif de Pierre Bénite dans le Rhône près de Lyon, et nous étions domiciliés à Montbrison dans la Loire avant de venir en Bretagne.

– Quel métier exerciez-vous auparavant ?

Christelle : j'ai été formatrice en Maison Familiale Rurale pendant 25 ans.

Bruno : j'étais directeur administratif et financier d'une concession automobile.

– Pourquoi ce changement de carrière ?

Bruno : à l'aube de la cinquantaine nous avons voulu voir autre chose, bouger et nous recentrer sur l'humain. Créer du lien social est pour nous primordial.

– Et la boulangerie ?

Bruno : j'ai toujours été attiré par la boulangerie, le pain, image du partage. J'ai donc décidé de passer mon CAP de boulanger et je suis retourné sur les bancs de l'école de septembre 2019 à juin 2020.

– Pourquoi la Bretagne, pourquoi les Côtes d'Armor et enfin pourquoi Lanrodec ?

Bruno : paradoxalement la Bretagne pour la douceur du climat et également pour le rythme de vie et la personnalité particulière des bretons. J'étais déjà venu dans le Morbihan. Nous avons choisi les Côtes d'Armor car le Morbihan était pour nous trop touristique, le Finistère nous donnait l'impression de « bout de la terre » et l'Ille-et-Vilaine ne nous plaisait pas trop. Après avoir donc choisi les Côtes d'Armor, nous avons répertorié toutes les communes de moins de 2 000 habitants excluant la côte car trop touristique. Nous avons visité plusieurs communes mais comme par hasard la première fût Lanrodec.

Lanrodec a été la rencontre de deux projets, le nôtre et celui de la commune qui avait l'intention de réhabiliter un bâtiment. Nous avons rencontré Monsieur LE GOUX et le courant est tout de suite bien passé entre nous.

– En conclusion comment voyez-vous votre futur commerce ?

Christelle et Bruno : nous souhaitons que notre boulangerie soit un lieu d'échanges très convivial. Outre la boulangerie, nous souhaitons créer un espace de rencontre pour les habitants. Notre but est de faire partie intégrante de la commune.

Merci donc à Christelle et Bruno pour cet entretien, nous aurons l'occasion de revenir dans un prochain bulletin municipal sur l'ouverture de leur boulangerie.



JEUNES SPORTIFS DE LANRODEC FAITES-VOUS CONNAÎTRE !!

Tu pratiques un sport physique ou cérébral, en individuel ou en équipe, tu évolues au niveau régional ou national, inscris-toi !

La municipalité souhaite faire le recensement de tous les jeunes sportifs de la commune qui pratiquent à un niveau régional ou national afin de pouvoir les rassembler, les féliciter et les faire connaître de la population lanrodecienne.

Alors n'hésite pas ! Adresse un e-mail à la mairie (commune-lanrodec@orange.fr) en indiquant tes coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro téléphone), le sport que tu pratiques et le niveau où tu joues. Tu peux également déposer le document

répertoriant ces éléments directement à la Mairie.

Nous souhaitons vivement mettre à l'honneur nos graines de champions !!!!



VISITE DU DOYEN DE LA COMMUNE

Jean-Pierre LE GOUX, Maire, accompagné de Jean-Yves JOURDEN et de Marthe LE SCEL, conseillers municipaux ont rendu visite au doyen de la commune de Lanrodec Marcel TULLE, 95 ans.

Après une carrière de cadre financier passée entre déplacements et voyages privés, Marcel et son épouse Colette se sont installés sur la commune, au Moulin de Perrien, depuis 2003.



DECES DE LA DOYENNE DE LANRODEC

Germaine LE POAC, s'est éteinte à l'aube de sa 100ème année, elle est née en septembre 1922 à St-Jean-Kerdaniel, elle se marie en 1948 avec Simon LE POAC et ils partent travailler à Croissy-sur-Seine dans la culture maraîchère.

Dans les années 80, après le décès de son mari, Germaine revient finir sa carrière à Lanrodec. Elle travaillera à la commune de Lanrodec, au moulin chez LE GOFF puis à l'entretien de l'église.

En 2011, elle rentre à l'EPHAD de Plouagat où elle décédera le 19 février 2022.

DISTRIBUTION DES COLIS POUR LES BENEVOLES



A la fin d'année 2021, pour rendre hommage et remercier les bénévoles qui œuvrent pour notre commune et permettent notamment le bon fonctionnement de la bibliothèque, la paroisse... La municipalité a distribué des colis.



Agenda des manifestations

MARS

- 13 | Assemblée Générale du Club Éducation Canine de Lanrodec
- 18 | Vernissage de l'exposition « Abstraction » de Michel Batt

AVRIL

- 01 | Dédicace du livre « Un costume taillé sur mesure » par Michel Serna
- 08 | Remise des arbres pour les naissances de 2020 et 2021
- 15 | Vernissage de l'exposition de Patrick Subil

MAI

- 15 | Repas festif de l'Association les 2 Ailes
- 20 | Vernissage de l'exposition de Gilles Connen et Horzine
- 22 | Vide grenier de la MAM Coccinelles et Papillons
- 27 | Passage de la course Redadeg 2022
- 28 et 29 | Compétitions organisées par le Club Éducation Canine de Lanrodec

JUIN

- 11 | Animation par le club FCPCL
- 17 | Vernissage de l'exposition de l'Ecole de Lanrodec

JUILLET

- 2 et 3 | Compétitions organisées par le Club Éducation Canine
- 9 | Vernissage de l'exposition du Collectif La Ruche des Arts
- 9 et 10 | Repas festif du Comité d'Animation
- 31 | Vide grenier de l'association MPA

AOÛT

- 19 | Vernissage de l'exposition de Bernard Sabot
- 28 | Repas festif de la chasse

Pour relayer vos manifestations culturelles, sportives, associatives... nous vous invitons à partager vos informations à la Mairie pour notre page Facebook ainsi qu'à l'adresse e-mail de l'office de tourisme de Leff Armor Communauté : contact@falaisesdarmor.com pour leur page dédiée : « Bougez en Falaises d'Armor ».

Prochain bulletin au mois de juillet

Que d'aventures depuis la rentrée à l'école... !

Le projet danse des CE/CM est bien démarré. Les élèves ont pu au mois d'octobre assister à la répétition du dernier spectacle de la compagnie Légendanse au Petit Echo de la Mode. En parallèle les élèves continuent leurs créations chorégraphiques avec l'aide et le regard de la chorégraphe Emilie Duhamelle.



Dans le même temps la classe, des PS/MS construisait une cabane dans la vallée. Les moments de classe dehors le jeudi matin sont toujours des moments très riches d'échanges et d'apprentissages en tout genre.

Et puis bien sûr la période de Noël avec ses multiples projets. Des activités de créations de cartes, de plantations de bulbes pour la maison, des apprentissages de chants ou de poésie pour la traditionnelle venue du Père Noël, organisée par l'Amicale Laïque. Et ne passons surtout pas à côté du super projet solidaire de la classe de CM en partenariat avec le Secours Populaire : cette année encore les élèves ont pu récolter, grâce à la générosité des familles, des denrées alimentaires et des jouets pour les personnes dans le besoin.



LES P'TITES ACTIVITÉS A LA GARDERIE !

Le matin à partir de 07 h 30 et le soir jusqu'à 18 h 30, les élèves de l'école, sont accueillis par le personnel communal.

Le matin, le temps passe relativement vite avant le début de la classe : les enfants peuvent jouer, colorier, dessiner... Les lundis et jeudis soirs, les grands peuvent réviser leurs leçons. Et, certains soirs, selon les saisons et autres fêtes, les enfants qui le souhaitent, peuvent révéler leur créativité ! En effet, certains ont pu réaliser des petites décorations pour Noël avant les vacances. Et, avant les vacances d'hiver, lorsque des enseignantes étaient absentes et non remplacées, les élèves présents au « service minimum » ont également pu faire des activités manuelles et créatives avec les agents (voir photos). Il semblerait que des idées soient en cours de préparation pour Pâques...

Nous espérons que ces moments d'activités plaisent aux enfants et aux parents qui reçoivent des petits présents ! Et, nous remercions le personnel pour leurs bonnes idées créatives.



La fermeture d'une classe pour la rentrée 2022 a été suspendue grâce à la mobilisation de chacun (enseignantes, personnels, parents d'élèves, élèves, élus...)



AMICALE LAÏQUE

L'amicale Laïque de l'école est satisfaite du succès rencontré cette année pour la Drive'clette : ce sont 185 repas adultes et 90 repas enfants qui sont allés régaler les papilles à vos domiciles ! En espérant pouvoir reconduire l'opération en plus grand nombre l'année prochaine sur le site de Kerprin.

Pour les plus gourmands d'entre vous reste à venir pour le mois d'avril une vente de chocolat de Pâques et pour le mois de mai, une vente de brioches et pizzas.

A vos calendriers... vous pouvez déjà noter que le dimanche 26 juin se déroulera la grande journée de fête de fin d'année de l'école sur le site de Kerprin.

E-mail de l'Amicale
amicalelaiquelanrodec@yahoo.fr



N'hésitez pas à suivre notre page Facebook
 Amicale Laïque Lanrodec



COMITÉ D'ANIMATION

Nous sommes actuellement dans les préparatifs de la fête des 9 et 10 juillet prochains.

Les personnes intéressées pour rejoindre une association dynamique sont les bienvenues.

Un communiqué paraîtra dans la presse pour informer de la date de l'assemblée générale.

LEFF DANCE



En mars 2022, Leff Armor Communauté lance son 1^{er} festival de danse itinérant « hors des murs du pôle culturel » sur l'ensemble du territoire. Notre commune de Lanrodec a été sélectionnée pour accueillir un spectacle. Ainsi, le vendredi 25 mars, Kerprin accueillera La Compagnie Arcosm pour son spectacle : La poétique de l'instable. En cet après-midi du début de printemps, deux représentations du spectacle auront lieu : à 15h pour les élèves du CP au CM2 de l'école primaire de Lanrodec et à 19h, ouvert à tous, au tarif unique de 2€/personne.

D'une durée de 30 minutes et conseillé à partir de 6 ans, voici la présentation de ce spectacle : un éloge à l'instabilité qui crée le mouvement, l'inattendu, la surprise. L'instabilité qui révèle une tension, la fragilité, l'incertitude, mais aussi qui nous pousse à aller de l'avant.

Nous vous attendons nombreux pour la représentation de 19h, qui sera l'occasion, de partager un moment convivial... Et, que Leff Dance !

Les inscriptions se font à l'accueil du Petit Echo de la Mode, ouvert au public du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Du mercredi 23 au samedi 26 mars : de 14h à 20h.
 Contact : 02 96 79 26 40 - lpem@leffarmor.fr

FCPCL

L'équipe Fanion confirme son statut de leader après la trêve avec trois points d'avance sur le deuxième du classement. Nous avons connu notre première défaite le dimanche 06/02 contre Le Foeil après 10 matchs sans défaite. Avec 31 points au classement, nous avons pour ambition de conserver cette première place et viser la montée en régional à la fin de saison. Concernant l'équipe B, elle réalise aussi un très bon championnat. Troisième du classement de D2, trois points les séparent du premier. Concernant les plus jeunes, les U17 vont pouvoir débiter leur deuxième phase après leur montée en division D1 district où ils souhaitent bien figurer pour la fin de leur championnat et espèrent réaliser un bon parcours en coupe. Les U15 quant à eux restent au niveau 3 et les U14 accèdent à la D1 après leur montée avant les fêtes de Noël. Nos jeunes pousses de l'école de foot continuent toujours à prendre du plaisir sur le terrain vert et progressent de jour en jour.

Information importante : le FC Plouagat Chaté lanrodec a publié sa première édition de la « Gazette du FCPCL », cette gazette relate toutes les informations relatives au club et permet de mettre en avant nos sponsors ainsi que nos bénévoles. Un nouveau numéro sera disponible tous les deux mois pour le grand plaisir de tous.



MAM'ZELLE COCCINELLE ET MR PAPILLON

Bonjour à tous, la date du vide-grenier de la MAM est fixée au dimanche 22 mai 2022 à Kerprin, emplacements à réserver auprès d'Élodie par mail à sltcdidie@hotmail.fr ou au **06 30 63 37 62**.

Nos prochaines disponibilités d'accueil sont pour juillet, août et septembre 2022 ensuite ce sera Janvier 2023.

Contactez-nous pour tout renseignement au **02 96 32 16 98**.



**Forum Citoyen
Leff Ar Mor**



**ET SI ON SE FAISAIT UN
« REPAIR CAFE » ?**

L'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor », indépendante d'expression et d'animation citoyenne est implantée sur le territoire de Leff Armor Communauté. Créée en décembre 2003, elle a pour but de participer à la vie du territoire par des réflexions et des animations en favorisant l'expression citoyenne. Apolitique, elle a pour principe le respect de la légitimité des élus avec lesquels elle souhaite travailler en partenariat. Son activité s'articule autour de 4 groupes de réflexion : solidarité – environnement – développement économique – patrimoine.

Elle organise depuis février 2020, tout d'abord à Lanvollon, des « ateliers Repair Café » au cours desquels des personnes bénévoles possédant des compétences dans la réparation de divers matériels aident des habitants à remettre en état des appareils défectueux. La pandémie n'a malheureusement pas permis de respecter la fréquence d'un atelier par mois sauf

au second semestre 2021 au cours duquel cinq rendez-vous ont pu être proposés dont quatre à Pléguen et un à Pommerit le Vicomte.

Tous les appareils qui ont été présentés n'ont pu être réparés, certains sortant d'un grenier ou déjà très attaqués suite à un stockage de longue durée ou encore usés jusqu'à la corde pour avoir beaucoup servis, sans espoir de survie. Cependant, tous ont fait l'objet d'un diagnostic sans concession, permettant ainsi au visiteur d'avoir une vision précise de l'état de son matériel et donc de décider de la suite à lui donner. L'équipe a assisté au départ de plusieurs personnes radieuses, leur appareil réparé sous le bras et a pu partager avec elles cet instant de bonheur. N'est-ce bien là une très belle récompense ?

Depuis la fin août, lors des 5 ateliers, nous avons réceptionné près de 50 appareils différents. On peut estimer que 57 % des matériels présentés ont été réparés ou ont fait l'objet d'un diagnostic suffisamment fin pour que l'appa-

reil soit remis en état après commande de la pièce défectueuse par le propriétaire. C'est une belle réussite et ces chiffres sont suffisamment éloquents pour nous inciter à poursuivre l'aventure. Ce sera le cas à Châtelaudren-Plouagat pour une période de 3 mois, la première étant fixée au samedi 29 janvier 2022, de 9 h 30 à 11 h 30 dans l'espace de l'ancienne bibliothèque de Châtelaudren.

Ce rendez-vous concerne tous les habitants du territoire de Leff Armor Communauté à divers titres : simple visiteur – porteur d'un appareil défectueux – personne ayant des compétences dans les domaines de l'informatique, la téléphonie, les petits appareils électriques de tous types, la couture, les vélos, ..., et qui veut participer à ce moment de solidarité.

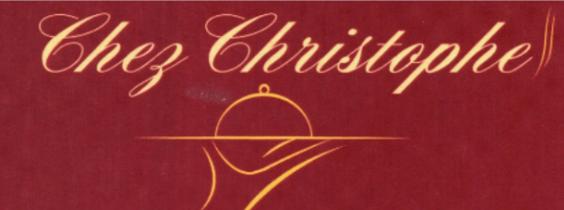
A très bientôt

Alain Collet, Président l'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor »

Michel Lancien, membre référent pour le Repair Café



Tél. 02 96 43 81 50
contact@am-elec.com - www.am-elec.com



**BOUCHERIE - CHARCUTERIE
TRAITEUR - RECEPTION ET MARIAGE**

1 Place de la république - 22170 CHATELAUDREN
TÉL. 02 96 74 10 54 - Mail : chez.christophe.chatelaudren@gmail.com



CALCUL DE LA TEOM

A partir du 1^{er} janvier 2022, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est remplacée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est prélevée directement sur votre taxe foncière. Il n'y a plus de facture émise par Leff Armor communauté. La TEOM est calculée à partir de la valeur locative de votre bien (base) à laquelle est appliqué un taux voté annuellement par le conseil communautaire. En règle générale, votre base de TEOM est identique à votre base Commune. Si votre habitation comprend une partie commerciale (commerce, hébergement, ...) la base TEOM peut varier.

Cette taxe est réglée par les propriétaires des biens et est refacturable aux locataires selon deux modes:

- Refacturation à l'euro près, une fois par an, lorsque vous recevez votre avis de taxe foncière
- Refacturation dans les charges comprises que vous demandez à vos locataires tous les mois.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
AVIS D'IMPÔT 2019
TAXES FONCIÈRES
votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Département : [] Commune : []

TP 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe DEMA	Total des cotisations
Taux 2018	35,03 %	%	2,98 %	20,24 %	0,126 %			
Taux 2019	34,33 %	%	2,98 %	20,24 %	0,123 %	14 %		
Adresse								
Base	1 200					1 200		
Cotisation						168		
Propriétés bâties								
Base								
Cotisation								
Cotisation issue								
Cotisations 2019								
Cotisations 2019						168		
Variation								

L'exemple ci-dessus est basé sur des valeurs fictives. A titre d'information, en 2021 sur le territoire de Leff Armor, le taux de TEOM était de 12,07% et la valeur locative moyenne d'un bien était de 1 169€.

Dans le cas des habitations comprenant plusieurs appartements, vous pouvez diviser la TEOM de votre bien par le nombre d'appartements ou bien la proratiser au nombre d'occupants par appartement. Si plusieurs locataires se succèdent au cours d'une même année, vous avez la liberté de répercuter la TEOM en fonction du nombre de mois occupés par chaque locataire.

Nous venons d'avoir un enfant et aimerions être guidés pour demander l'allocation de logement familial (ALF)

Félicitations ! Je vous aide à remplir le dossier de demande en lien avec la CAF



France services
Liberté
Égalité
Fraternité

LE RETOUR DU SERVICE PUBLIC
AU CŒUR DES TERRITOIRES

Nos heures d'ouverture

- Lundi : 10h – 16h
- Mardi : 9h – 12h
- Mercredi : 10h – 12h / 14h – 18h
- Jeudi : 9h – 12h
- Vendredi : 9h – 12h / 14h – 17h

Quelle que soit votre demande :

Deux agents formés pour trouver des solutions à vos côtés vous accueillent dans votre France Services



On vous accueille !
PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Espace France Services

Mairie – place du 11 novembre
22170 PLÉLO
02 96 79 53 53
franceservicesplelo@gmail.com

France Services c'est la possibilité pour vous d'effectuer vos démarches sur un seul lieu auprès des 9 organismes partenaires suivants :



France Services c'est 2 agents présents pour :

- vous donner une information de premier niveau et vous accompagner dans vos démarches quotidiennes

-vous mettre à disposition et vous accompagner dans l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)

-vous aider pour les démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne)

-vous aider à résoudre un cas complexe en contactant un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo en votre présence

France Services

c'est à chaque situation individuelle une réponse adaptée

Je m'installe dans la commune et je recherche un emploi

Je contacte votre référent Pôle Emploi

Je souhaiterais préparer ma retraite, mais je ne suis pas à l'aise avec l'outil informatique

Vous êtes au bon endroit, je vais vous guider dans l'utilisation de la plateforme dédiée

Je viens d'avoir mon permis et je souhaiterais faire immatriculer mon véhicule

Bravo ! Regardons ensemble les démarches à suivre sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)



CARTE CADEAU
VALEUR OFFERT PAR
Foufards / Bijoux
Produits Furderer
SALON TÊTE À COIFFER
LANRODEC
TEL 02 96 69 47 90
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI 9H 12H30 14H
19H ET LE SAMEDI 9H 17H

SARL THOMAS - LE CHANU
TLC.T.P.
TERRASSEMENT - PLÂTRERIE
ASSAINISSEMENT - AMÉNAGEMENT - DÉMOLITION
PLÂTRERIE TRADITIONNELLE & ISOLATION
3, Kergoust - 22170 LANRODEC
02 96 74 33 15
Cédric - 06 16 09 33 66
Christian - 06 38 57 79 66
sarttictp@gmail.com

A Lanrodec le vendredi 8 avril 13 h 30 / 16 h 30



Leff Armor Communauté poursuit ses permanences France Services au sein des communes.

Ce dispositif itinérant a pour but d'accompagner gratuitement les usagers, lors de permanences en Mairie, sur leurs démarches en ligne de 9 partenaires (Assurance Retraite, Assurance Maladie, Impôts, Pôle Emploi, ANTS, CAF).

Près de 100 usagers ont déjà été accompagnés depuis le 10 Juillet sur de nombreux domaines (Pass sanitaire, demande de carte d'identité, pension de réversion, demande de pré-retraite, allocations etc...)

Vous pourrez également y trouver une réponse à vos demandes générales sur l'utilisation du numérique et une aide pour toutes vos démarches en ligne.

Les conseillers France Services : Novan L'hostellier et Valérie Le Hegarat vous accueilleront au sein des mairies du mardi au samedi matin de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Le planning des permanences est disponible en Mairie ou sur le site internet du Leff Armor Communauté.

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

06 75 47 30 57 / franceservices@leffarmor.fr.



Et toi, tu vas faire quoi avec ton pass Culture ?

Le **pass Culture**, c'est l'application pour toutes les envies culturelles des jeunes de 15 à 18 ans.

Concerts et festivals, cinéma et spectacles, cours de théâtre, de chant, de dessin, livres et bandes-dessinées...

Le pass Culture c'est **20 à 30€** par an de 15 à 17 ans, puis **30€** à 18 ans, à utiliser selon tes envies parmi le catalogue d'offres proposées sur l'application.

Télécharge l'application ou rends-toi sur passculture.app pour créer ton compte.



Plus d'infos sur pass.culture.fr





<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

VIE PRATIQUE... LA P'TITE ASTUCE

Vous êtes perdu en forêt et n'avez pas de réseau ? Vous n'avez presque plus de batterie et ne pouvez pas contacter les secours ?

Un moyen pour que l'on puisse vous retrouver : modifier votre annonce de répondeur en essayant de donner la position la plus précise possible de l'endroit où vous vous trouvez. En effet, même si votre téléphone s'éteint, votre répondeur restera accessible et pourra guider les personnes à votre recherche.



CARTE D'IDENTITÉ



Les demandes de carte d'identité sont désormais traitées selon des modalités similaires à celles en vigueur pour les passeports biométriques. La Mairie de Lanrodec ne peut plus recueillir les demandes. Elles seront **traitées uniquement dans les 25 communes du département qui disposent d'un dispositif de recueil** permettant notamment de collecter les empreintes numérisées des demandeurs.

Liste des communes équipées les plus proches :

- **Arrondissement de Saint-Brieuc** : Binic, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Plérin, Ploufragan, Quintin, Saint-Brieuc
- **Arrondissement de Guingamp** : Guingamp, Pontrioux, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pelem, Callac
- **Arrondissement de Lannion** : Lannion, Perros-Guirec, Plouaret, Tréguier

Il est impératif de prendre un rendez-vous auprès d'une mairie pour procéder à l'établissement ou au renouvellement de votre carte d'identité. **Attention !** Les délais pour l'obtention d'un rendez-vous peuvent être relativement longs (prévoir entre 1 mois et demi et deux mois d'attente).

Il est également possible d'effectuer une pré-demande de CNI depuis le site Internet : <https://ants.gouv.fr>
 Pour l'obtention d'un passeport d'urgence, une demande par mail doit être effectuée au préalable à l'adresse suivante : pref-cni-passeports@cotes-darmor.gouv.fr.

ELECTEUR – MODE D'EMPLOI

L'élection présidentielle aura lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022

Pour pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez désormais vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales sur le site : [service.public.fr/particuliers/services en ligne](https://service.public.fr/particuliers/services/en-ligne).

Les conditions pour être électeur :

- avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection,
- être français (un citoyen européen résidant en France peut demander à s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour voter aux élections municipales et européennes).

Pour justifier de ces deux conditions, vous devrez présenter votre pièce d'identité.

Pour s'inscrire sur les listes électorales de Lanrodec, vous devrez justifier :

- soit de votre domicile à Lanrodec,
- soit du paiement d'impôts locaux sur la commune (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière) depuis au moins 2 ans,
- soit de votre résidence à Lanrodec (effective et continue depuis au moins 6 mois),
- soit de votre qualité de gérant ou associé majoritaire depuis au moins 2 ans d'une société inscrite au rôle des contributions communales de Lanrodec depuis au moins 2 ans.

Comment s'inscrire ?

- soit en ligne sur service-public.fr rubrique « Papiers-Citoyenneté » et joindre la version numérisée de votre justificatif de domicile et de votre pièce d'identité,
- soit en Mairie : en vous présentant vous-même muni de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ou par l'intermédiaire d'une tierce personne qui devra se présenter munie d'un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir, des justificatifs d'identité et de domicile vous concernant et du CERFA n°12669 complété,
- soit par courrier en faisant parvenir à la mairie de Lanrodec : le formulaire CERFA n°12669 complété et la photocopie de votre justificatif d'identité et de votre justificatif de domicile.

A noter :

Le jeune atteignant 18 ans (s'il a fait la démarche de recensement à l'âge de 16 ans) et la personne devenue française après 2018 seront inscrits automatiquement sur les listes électorales.

L'ensemble des électeurs recevront une nouvelle carte électorale, expédiée à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour des élections présidentielles. Si cette dernière ne vous était pas distribuée avant l'élection, vous pourrez la récupérer dans votre bureau de vote.

Du nouveau pour les procurations

Le vote par procuration permet à tout électeur inscrit sur une liste électorale (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire).

À partir du 1^{er} janvier 2022, le mandant et le mandataire pourront être inscrits sur les listes électorales de deux communes différentes.

Comment établir une procuration ?

- soit en vous rendant directement dans le **commissariat ou la gendarmerie** de votre lieu de séjour muni de votre **pièce d'identité** pour remplir un formulaire imprimé.
- soit en utilisant la **téléprocédure** sur maprocuration.gouv.fr. Vous devrez néanmoins vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour **justifier de votre identité**.



BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque recherche des bénévoles pour assurer les tâches courantes telles que la couverture de livre, la tenue de permanences etc... Ci-dessous une interview d'Anne Marie Le Breton en espérant que celle-ci vous donne envie à vous aussi de vous investir. Femme de Pierre Le Breton 2ème adjoint de 1989 à 2001 et 1^{er} adjoint de 2001 à 2007, elle a récemment quitté la commune.

Combien de temps as-tu été bénévole à la bibliothèque de Lanrodec ?

Anne Marie : J'ai commencé en décembre 2014 et je suis restée jusqu'en décembre 2021. J'ai arrêté d'assurer des permanences du fait de mon déménagement.

Qu'est-ce qui t'as amené à devenir bénévole à la bibliothèque ?

J'aime beaucoup lire. Dès mon arrivée à Lanrodec, en 1981, je venais donc très régulièrement à la bibliothèque afin d'emprunter des livres. Il y a de nombreuses nouveautés et des genres très variés. Chacun peut y trouver des livres à son goût. J'ai donc côtoyé les bénévoles présents. Lorsque je me suis retrouvée en retraite, on m'a proposé de devenir bénévole à mon tour et je n'ai pas hésité avant d'accepter.

Quelles étaient les tâches que tu réalisais ?

La Bibliothèque accueille beaucoup de monde. David commande les livres en fonction des sorties littéraires et des demandes des bénévoles et des adhérents. A réception, il les répertorie et le travail du bénévole commence. Il faut couvrir les livres et les ranger. A chaque retour, ils sont vérifiés, nettoyés et réparés si nécessaire, puis remis en place. En cas

d'absence du bibliothécaire, le bénévole accueille les lecteurs : enregistrement des retours et des sorties de livres.

Une réunion mensuelle permet d'établir le calendrier des permanences du mois suivant. On fait également le point sur la fréquentation de la bibliothèque et les achats de livres. Pour les permanences, on s'inscrit en fonction de nos disponibilités.

Le bibliobus de la bibliothèque des Côtes d'Armor passe régulièrement et permet d'augmenter le nombre de livres de la bibliothèque. Lorsqu'il passe, les bénévoles et David choisissent des livres pour tous les âges et les styles : romans, BD, livres documentaires, ...

Que retiens-tu de cette expérience ?

C'est une expérience très enrichissante. Si j'étais restée sur Lanrodec, j'aurais bien sûr continué. Je suis très contente de m'être investie dans cette tâche.

Cela m'a permis de rencontrer beaucoup de monde et de tous âges. J'ai toujours été surprise de voir les jeunes enfants si intéressés par les livres. Il faut leur donner l'envie de lire car c'est à cet âge-là qu'ils sont les plus réceptifs.

Quels conseils pourrais-tu donner aux futurs bénévoles de la bibliothèque ?

La bibliothèque est un lieu d'accueil intergénérationnel et j'encourage les personnes disponibles et aimant la lecture à vivre cette expérience. Les permanences durent deux heures. Donner au moins 2 heures de son temps par mois, ce n'est pas beaucoup. Le groupe de bénévoles est très sympathique.

BIBLIOTHÈQUE

Boîte de retour

Depuis quelques semaines la bibliothèque est équipée d'une boîte de retour. Elle vous permettra de déposer les livres à rendre en dehors des horaires d'ouverture.



Fréquentation de la bibliothèque en 2021

Cette année encore, malgré les restrictions sanitaires, la fréquentation s'est maintenue à un très bon niveau. En effet nous avons accueilli environ 1 700 lecteurs et l'école nous a rendu visite 56 fois. Il y a actuellement environ 200 adhérents hors école. Ce bon niveau a été maintenu grâce à l'acquisition de nouveautés en relation avec la rentrée littéraire et l'achat de mangas dont les jeunes sont très friands.

Nouveautés adultes

- Michel Houellebecq – Anéantir
- Clara Dupont-Monod – S'adapter
- Julia Quinn – La Chronique des Bridgerton 1 & 2
- Danielle Steel – Rebelle
- Karine Tuil – La décision
- David Foenkinos – Numéro deux
- Lisa Gardner – N'avoue jamais
- Pierre Lemaitre – Le grand monde



Nouveautés jeunesse

- Jeff Kinney – Le journal d'un dégonflé T. 16
- Simona Ciraolo – Si l'hiver arrive dit lui que je ne suis pas là
- Ers / Dugomier – Les enfants de la Résistance T. 4 à T. 7
- Riad Sattouf – Les cahiers d'Esther T. 1
- Adrien Poissier – Un putois épatant
- Antoine de Saint-Exupéry – Le Petit Prince
- Stéphanie Blake – Moi veux ça
- Audrey Poussier – La bagarre
- Malika Ferdjoukh – Le club de la pluie – Le pensionnat des mystères
- Eiichiro Oda – One Piece T. 45 à T. 50



DÉDICACE



Michel Serna sera en dédicace à la bibliothèque, vendredi 1^{er} avril de 16 h 00 à 18 h 00, pour son livre « Un costume taillé sur mesure » aux éditions Vérone.



PLANNING DES EXPOSITIONS

- Du 19 mars au 8 avril 2022 : Michel Batt,
- Du 16 avril au 15 mai 2022 : Patrick Subil,
- Du 21 mai au 16 juin 2022 : Gilles Connen et Horizine,
- Du 9 juillet au 15 août 2022 : Collectif La Ruche des Arts,
- Du 20 août au 11 septembre 2022 : Bernard Sabot.

Edern RGE Guinamant MENUISERIE

06 31 73 64 27
ZA DES 4 VOIES SUD - 22170 PLELO

BOIS - ALU - PVC

- CLOISON SÈCHE
- ISOLATION
- PORTE
- FENÊTRE
- VOLET
- PORTE DE GARAGE
- PORTAIL EXTÉRIEUR
- AGENCEMENT INT.
- PARQUET
- POSE DE CUISINE
- TERRASSE BOIS

MAÇONNERIE
NEUF & RÉNOVATION

Damien CAMUS
Convenancho
22170 LANRODEC

06 77 43 16 28 | maconnerie.camus@gmail.com

Repas du 11 novembre 2021

